



Entreprises

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 01/02/2023

Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) en ligne

Accéder au Service en ligne

La DPAE a remplacé la déclaration unique d'embauche (DUE).

Elle permet de faire en une seule démarche les formalités obligatoires auprès de l'Urssaf :

Déclaration de 1^{re} embauche dans un établissement

Immatriculation de l'employeur au régime général de sécurité sociale et au régime d'assurance chômage, en cas d'embauche d'un 1^{er} salarié

Demande d'immatriculation du salarié à la CPAM (lorsque celui-ci possède déjà un numéro de sécurité sociale)

Adhésion de l'employeur à un service de santé au travail

Demande d'examen médical d'embauche du salarié, pour la visite médicale obligatoire

Pré-établissement de la déclaration annuelle des données sociales (DADS)

Accès gratuit après authentification du n° Siret.

Remplace l'ancien formulaire de déclaration d'immatriculation d'un travailleur (cerfa n°12044) qui n'est plus en vigueur.



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/entreprises/?xml=R14530>